

Extrait du registre des délibérations
Comité syndical
Séance du mercredi 17 décembre 2025

Date de convocation : 11 décembre 2025

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, l'Hôtel de France à Pau

Étaient présents : Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Jean-Claude Sétier, Fernand Martin, Jean-Louis Caldéroni, Didier Rivière, Raymond Chagot, Thibault Chenevière, Philippe Castets, Claude Fourquet, Yves Lacoste, Evelyne Ponneau, Max Tucou, Serge Zurita, Michel Lasserre, Jean-Louis Barban, Frédéric Ré, Jean-Marc Laffitte, Antoine Brige

Étaient représentés : Pierre Soler par Monique Sémavoine, Patrick Buron par Jean-Louis Calderoni

Étaient excusés : Michel Capéran, Michel Bernos, Christelle Bonnemason-Carrère, Eric Castet, Jean-Marc Denax, Victor Dudret, Philippe Faure, Claude Ferrato, Jean-Pierre Lannes, Bernard Marque, Alexandre Perez, Bernard Aurisset, Bernard Massignan, Michel Cazet, Pascale Durand,

Étaient absents : Stéphane Virto

PROCES-VERBAL

La Présidente : Mes chers Collègues,

Avant de nous pencher sur l'ordre du jour, je souhaite revenir une dernière fois sur la procédure judiciaire qui a pesé sur Valor Béarn pendant 5 ans. Durant cette période, les articles se sont succédé, les commentaires ont fleuri, les affirmations aussi.

Le 15 septembre dernier, la justice a tranché. Définitivement. Et je ressens un réel soulagement avec la relaxe prononcée par le Président du Tribunal.

Le jugement est sans équivoque : absence de charges, aucune infraction caractérisée. Relaxe. Point final.

Je le dis avec simplicité et sans ambages : cette décision confirme que le travail conduit en 2020 autour de la Délégation de Service Public de l'Unité de Valorisation Énergétique de Lescar l'a été dans le respect des règles, des procédures. Elle confirme ainsi que la transparence et le respect du droit sont chez nous des pratiques respectées.

Néanmoins, cette période a été, sur le plan humain comme sur le plan personnel, une véritable épreuve, je peux vous l'assurer. En effet, voir son intégrité remise en cause, résumer son engagement à des soupçons, et voir des titres racoleurs dans la presse, tout cela n'est jamais anodin et sans conséquence. Mais force est de constater que nous vivons dans une époque où l'on privilégie l'outrance alors qu'il faudrait rechercher la nuance. Nous le constatons tous, l'exercice des responsabilités publiques nous fait naviguer de Charybde en Scylla. Le silence devient parfois un pis-aller face à la défiance ; et quand on connaît ses dossiers, quand on mesure le poids de nos décisions, cela blesse profondément.

A ce propos, je veux également dire un mot sur Jean-Christophe Khaut, notre Directeur des services ; il a traversé cette période avec dignité et retenue, continuant à faire fonctionner le Syndicat et à accompagner les équipes. Son engagement et sa loyauté ont été exemplaires et je tenais à le souligner publiquement.

Enfin, le plus difficile n'a peut-être pas été la justice (elle a fait son travail), mais le temps judiciaire. Ce temps long durant lequel la suspicion plane à bas bruit, mais c'est le diapason de l'époque. On apprend alors beaucoup sur soi et sur les autres.

C'est pourquoi je veux remercier sincèrement les élus de ce Comité syndical. Vous qui avez continué à siéger, à débattre, à décider. Vous, qui m'avez témoigné votre confiance, parfois discrètement, parfois plus publiquement. Votre soutien n'a pas été qu'un discours laudatif ou des encouragements de circonstance. Il a été un soutien aux principes de la présomption d'innocence, à l'idée que l'action publique se juge sur les faits, pas sur les raccourcis ou l'inanité des rumeurs.

Aujourd'hui, cette page est enfin tournée. Nous pouvons collectivement regarder vers l'avenir.

Et regarder vers l'avenir, c'est poursuivre nos projets. L'un des plus importants concerne l'entrée dans une nouvelle ère (E.R.E ou A.I.R.E) du compostage.

Le projet de la future plate-forme de valorisation des matières organiques de Lescar est solidement engagé. Nous parlons d'un équipement moderne, dimensionné pour répondre aux obligations de tri à la source des biodéchets, intégrant des procédés derniers cris, une maîtrise rigoureuse des nuisances, et une ambition environnementale claire. Ce projet anticipe les besoins du territoire, sécurise nos capacités de traitement et améliore concrètement le cadre de vie des riverains.

Une étape importante sera franchie ce soir avec le projet de délibération sur l'achat du terrain, qui sécurise le foncier nécessaire à cette nouvelle aire.

Je n'irai pas plus loin sur les aspects techniques. Le Vice-Président Jean-Claude Sétier y reviendra dans quelques instants. Sa double casquette, à la fois de Vice-Président du Syndicat et d'adjoint du Conseil municipal de Lescar apportera, comme toujours, un éclairage précieux.

Je souhaite m'arrêter quelques instants sur plusieurs éléments importants pour la vie de notre Syndicat. Ce sont des sujets que nous suivons parfois depuis longtemps, avec patience.

Je veux d'abord revenir sur l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) de Précilhon.

Nous avons reçu, il y a une quinzaine de jours, l'arrêté préfectoral d'exploitation que nous attendions depuis 2016

Cet arrêté nous autorise officiellement à poursuivre l'exploitation du site jusqu'au 31 décembre 2028. C'est une étape essentielle.

Pendant dix années, nous avons été dans l'attente, mais aujourd'hui, cette autorisation nous permet de travailler enfin plus sereinement sur ce site stratégique, avec un cadre clair.

Autre bonne nouvelle, que je tenais à partager avec vous : la Région Nouvelle-Aquitaine nous a récemment transmis un courrier nous attribuant une subvention européenne FEDER pour les travaux de modernisation du Centre de tri de Sévignacq, réalisés à la fin de l'année 2024.

Je le rappelle, ces travaux représentaient un investissement important, de l'ordre de 8,8 millions d'euros.

La subvention accordée s'élève à 1 000 000 euros. Elle s'ajoute à la subvention de Citeo qui s'élève quant à elle à 900 000 euros.

Cela marque une réelle reconnaissance de la qualité des dossiers portés par Valor Béarn qui nous permet de financer nos projets en mobilisant des financements extérieurs, sans faire peser l'effort uniquement sur nos collectivités adhérentes.

Enfin, un mot plus politique, les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 entraîneront le renouvellement de nos différents conseils municipaux et, par conséquent, celui de notre comité syndical. J'en profite d'ailleurs pour vous dire — vous le savez peut-être déjà, vous lisez les journaux avec assiduité, même s'il n'y a pas que des bonnes nouvelles dedans — cela a été annoncé par la presse : je ne me représenterai pas aux prochaines élections municipales de ma commune de Mazères-Lezons, où je suis née, et où je termine actuellement ma dix-huitième année de mandat de Maire.

J'ai décidé qu'il fallait que j'arrête, pour moi. J'ai décidé de penser à moi, cette fois-ci, après dix-huit années passées à penser aux autres. J'arrête donc pour des raisons strictement personnelles.

Par conséquent, si je ne suis plus Maire, je ne siégerai plus à la Communauté d'Agglomération en tant que telle. De ce fait, je ne serai plus non plus Vice-Présidente, ni même membre de la Communauté d'Agglomération. En conséquence, je ne pourrai pas non plus siéger au Syndicat Valor Béarn, indépendamment de ma volonté. En effet, l'appartenance à la Communauté d'Agglomération est réservée aux Maires, et c'est au sein de celle-ci que l'on peut ensuite être désigné pour représenter la collectivité au syndicat Valor Béarn.

Je vais énormément regretter ce Syndicat, parce que cela fait douze ans que je le préside, en dépit des prédictions de notre 1^{er} Vice-Président Michel Cuyaubé, qui m'avait dit, la première fois que j'ai été élue : « Vous ferez six ans, et après ce sera fini, parce qu'aucun Président n'a jamais été réélu. »

Enfin, j'ai été réélue. Mais cette fois-ci, il a raison : je ne serai pas Présidente la prochaine fois, pour des raisons tout simplement... mathématiques, on va dire.

Je vous le dirai officiellement en temps voulu.

Dans le meilleur des cas, l'installation de la nouvelle mandature ne pourra intervenir qu'au début du mois de mai 2026.

Cette échéance étant trop tardive pour garantir la continuité de notre calendrier budgétaire, nous serons donc amenés à organiser, dès le début de l'année 2026, deux comités syndicaux : l'un consacré au Débat d'Orientation Budgétaire, l'autre au vote du Budget.

Pour finir, parce que Valor Béarn, ce sont aussi des équipes, je souhaite vous rappeler nos prochains temps forts.

La cérémonie des vœux au personnel, le 17 janvier, au Siège de notre Syndicat, sera l'occasion de remercier nos agents et de reconnaître leur engagement, notamment dans ces périodes exigeantes.

Et le 31 janvier, nous partagerons, comme chaque année, un match de la Section Paloise, qui affrontera l'équipe de Toulon. C'est un moment convivial entre agents et élus qui participe à la cohésion et à l'esprit d'équipe auxquels je suis attachée.

Mes chers collègues,

Je vous remercie à nouveau, nous pouvons à présent passer à l'ordre du jour.

1 – Rapport Social Unique 2024

M. Martin fait lecture du Rapport.

La Présidente : Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole, poser une question, s'exprimer ?

On peut se satisfaire de ces chiffres en matière de présentisme des agents — ce qui est plus positif que l'absentéisme. Franchement, c'est très révélateur du climat de notre Syndicat, d'un climat qui s'améliore depuis plusieurs années et dont on peut se féliciter.

Si vous n'avez rien à ajouter, il n'y a pas de vote, il s'agit d'une prise d'acte.

Le Comité prend acte du rapport.

2 – Taux de promotion

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

3 – Création de poste / Tableau des effectifs

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

4 – Durée annuelle du temps de travail

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

5 – Adhésion participation mutuelle

M. Martin fait lecture du projet de délibération.

M. Tucou : Ce n'est pas très généreux en termes de montant...

La Présidente : Cela est plus généreux dans vos communes ? Il est vrai que dans la mienne c'est le cas. Mais cela a fait l'objet d'échanges en Comité syndical et les propositions ont été étudiées finement.

S'il n'y a pas d'objections ni de questions, je vous propose de passer au vote.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

6 – Nouvelle aire de compostage – Achat du terrain

M. Setier fait lecture du projet de délibération.

M. Setier : Avant de passer au vote, je souhaite apporter quelques éléments de contexte afin d'expliquer comment nous en sommes arrivés là. Il s'agit d'un processus long et complexe, à la fois l'histoire d'un terrain et celle de plusieurs exploitants agricoles.

Au départ, un premier agriculteur exploitait une parcelle d'environ trois hectares. Arrivant à l'âge de la retraite et ne disposant d'aucune possibilité de transmission, il a cessé son activité. Il nous a indiqué être en cours de vente de son exploitation, ce qui rendait nécessaire une clarification rapide de la situation foncière.

Nous nous sommes rendus sur place afin d'évaluer les terrains concernés. Les surfaces évoquées variaient entre vingt-cinq et trente hectares, et un accord a finalement été trouvé sur un prix de référence, fixé à environ trente euros par hectare. Cette première étape s'est déroulée sans difficulté particulière.

Un second exploitant est ensuite intervenu. Celui-ci a immédiatement compris l'intérêt général du projet, mais a formulé une demande consistant à céder deux hectares en contrepartie de l'obtention de huit hectares supplémentaires. Cette proposition n'a pas pu être retenue.

En effet, cet exploitant souhaitait disposer de foncier pour sa fille, qui dirige une entreprise, et avait identifié des terrains voisins susceptibles de répondre à cette attente. Il envisageait ainsi une réorganisation globale des surfaces, assortie d'une compensation financière, compte tenu de sa situation personnelle.

Cette configuration nous a conduits à rencontrer un troisième exploitant, qui exploitait précisément les huit hectares évoqués. Celui-ci était également en fin de carrière et parfaitement conscient de la situation. Lors des échanges, il a exprimé très clairement — je reprends volontairement son terme — que son fils pouvait reprendre, mais que cela ne pourrait se faire « si c'était pour l'autre zigoto ».

Il s'est avéré que la personne ainsi désignée n'était pas celle qui détenait effectivement le terrain, ce qui a permis d'envisager une issue favorable.

Un quatrième exploitant est toutefois intervenu par la suite. Informé de la disponibilité potentielle des terrains, il avait pris contact avec les élus de la commune afin de proposer son exploitation, proposition à laquelle un accord de principe avait initialement été donné. Il a alors fallu revenir sur cette position et lui indiquer que cette option ne pourrait finalement pas être retenue.

À l'issue de ces échanges, et après clarification des conditions de transmission, un accord définitif a pu être trouvé avec le troisième exploitant. Après deux à trois années de démarches, la Mairie est ainsi devenue propriétaire des terrains concernés, lesquels se sont retrouvés totalement libérés de toute occupation.

La question du prix d'acquisition s'est alors posée. Les services des Domaines ont été consultés et ont estimé que ces terrains ne relevaient plus d'un usage strictement agricole, mais d'un usage destiné à accueillir une activité, impliquant une valorisation assimilée à du foncier constructible.

Cette analyse faisait peser un risque juridique important. Une cession à un prix très inférieur à cette estimation aurait pu exposer la Collectivité à un contentieux.

Il a donc été nécessaire de solliciter l'intervention de Monsieur le Préfet, lequel a indiqué fonder son appréciation sur l'avis des Domaines.

C'est dans ce cadre qu'un travail approfondi a été mené, reposant sur la bonne volonté de l'ensemble des acteurs concernés, notamment Madame Valérie Revel, maire de Lescar, ainsi que Madame la Présidente, afin de parvenir à un accord équilibré, juridiquement sécurisé et financièrement acceptable.

La Présidente : Nous avons donc fixé ensemble le prix, Madame Valérie Revel, Maire de Lescar, et moi-même, en tant que Présidente de Valor Béarn. Nous nous sommes accordées sur un compromis satisfaisant pour les deux parties : pour la Collectivité, comme pour la commune.

Ce montant n'a pas pu faire l'objet d'une validation formelle par les Domaines, d'une part en raison de leur position initiale, et d'autre part du fait de leur très faible disponibilité, il est très difficile de les joindre.

Nous avons donc sollicité une confirmation écrite de Monsieur le Préfet, indiquant que ce montant serait accepté dans le cadre du contrôle de légalité lors de l'acquisition.

Madame le Maire de Lescar a ensuite présenté cette proposition au conseil municipal, après avoir pris soin d'échanger avec l'ensemble des élus afin de prévenir toute difficulté. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

M. Setier : À l'unanimité, à l'exception de ma voix, puisque je n'étais pas autorisé à participer au vote et que je me suis retiré de la séance.

La Présidente : Dans ces conditions, chacun peut être rassuré quant à la solidité juridique de la procédure.

M. Casabonne : Pourquoi Valor Béarn n'a-t-il pas procédé directement à l'acquisition du terrain, et pourquoi a-t-il été nécessaire de passer par la commune de Lescar ?

M. Setier : La complexité initiale tenait à la multiplicité des propriétaires et des baux agricoles. Chaque exploitant disposait de droits spécifiques, et il aurait été nécessaire de racheter l'ensemble des baux. Le nombre d'intervenants est ainsi passé de deux à quatre, rendant la procédure particulièrement lourde.

Il a donc été jugé plus pertinent que la commune porte directement l'acquisition, ce qui a permis de sécuriser l'ensemble du processus. Une partie de l'opération s'est déroulée sans difficulté particulière, tandis que l'autre a nécessité des ajustements plus importants.

Finalement, un accord a pu être trouvé, au terme d'un processus long mais désormais abouti.

La Présidente : Une partie s'est effectivement déroulée de manière relativement simple, l'autre ayant été plus complexe et plus atypique, rocambolique.

M. Tucou : Il convient malgré tout d'être prudent avec ce type de décision, car les références retenues par les Domaines peuvent ensuite être utilisées dans d'autres contextes, notamment en matière de droits de succession lors des partages familiaux. Ce sont des éléments à ne pas négliger.

La Présidente : Le terrain a, en outre, changé de destination. Il n'est plus considéré comme strictement agricole, puisqu'il devient une zone d'activité. Pour autant, il ne s'agit pas d'un terrain à forte valeur immobilière, mais d'un site technique destiné à accueillir une plateforme de compostage.

Nous avons également insisté sur un point essentiel : le compostage n'est pas une activité opposée à l'agriculture. Produire du compost, c'est produire une matière qui retourne à la terre et qui contribue, elle aussi, à l'activité agricole.

Le projet de délibération est mis aux voix et est adopté à l'unanimité.

M. Tucou : Je voudrais intervenir un instant. Il faut savoir qu'au tout début, sous la présidence de Jacques Albesa — pour nos amis des Hautes-Pyrénées — c'était au moment de la création du Syndicat, à l'époque où il s'appelait le SMTD 64, vers les années 2000.

À cette époque, lorsque Monsieur Albesa a lancé la production de compost, l'objectif était de le commercialiser auprès du monde agricole. Toutefois, le prix proposé était trop élevé et n'a pas rencontré l'adhésion des agriculteurs.

Je me souviens d'ailleurs très bien que certains d'entre eux disaient alors : « Laissons passer un peu de temps, et voyons comment les choses évoluent ».

Finalement, afin de pouvoir écouler les volumes produits, il a été nécessaire de distribuer le compost gratuitement.

C'est une anecdote, mais une anecdote révélatrice et intéressante.

La Présidente : Une jolie histoire béarnaise. Il faut garder en tête le « bon sens paysan ».

Nous avons épuisé l'ordre du jour.

Je vous propose donc de lever la séance.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année.
Joyeux Noël. Profitez-en bien.

La Présidente lève la séance à 20h.

La Présidente

Le secrétaire de séance



Monique Sémavoine

Michel Cuyaubé